



**Procès-verbal de la 2^e assemblée publique
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)
tenue le mercredi 19 février 2020 à 19 heures
à la salle publique de l'Hôtel de ville de Trois-Rivières**

Personnes présentes :	M. Luc Tremblay	président
	M. Claude Ferron	vice-président
	M. Pierre Montreuil	administrateur
	Mme Valérie Renaud-Martin	administratrice
	M. Philippe Lauzon	administrateur et représentant des usagers du transport urbain
Personnes absentes :	Mme Mariannick Mercure	administratrice
	M. François Dubois	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
Personnes ressources:	M. Guy de Montigny	directeur général et secrétaire corporatif
	M. Gaëtan Leclerc	directeur du service de l'entretien
	M. Charles-Hugo Normand	conseiller en communication et partenariat
	M. Julien Trépanier	coordonnateur-Planification et développement

1. Mot de bienvenue du président

M. Luc Tremblay, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 2^e assemblée publique.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

(10-20) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Philippe Lauzon
APPUYÉ DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 22 janvier 2020

(11-20) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Philippe Lauzon
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée publique du 22 janvier 2020 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 22 janvier 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. Comptes à payer

(12-20) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient adoptés les comptes à payer par chèques numérotés de 28538 à 28678 et les paiements directs 536 à 559 le tout couvrant la période du 8 au 31 janvier 2020, pour une somme totale de 1 300 587.09 \$, à puiser à même le fonds d'opération.

ADOPTÉE

5. État prévisionnel des mouvements de trésorerie pour l'année 2020 :

(13-20) Considérant l'état prévisionnel des mouvements de trésorerie pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;

Considérant le besoin de financement temporaire par billets de projets autorisés dans le plan quinquennal d'immobilisations 2020-2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Philippe Lauzon
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la STTR emprunte temporairement à la Banque de Montréal les sommes requises aux fins d'administration, le solde ne dépassant pas 2 700 000\$ pour une période comprise entre le 1^{er} mars 2020 au 31 mars 2021 ;

QUE le président et le directeur général de la STTR soient autorisés à signer, pour et au nom de la STTR, les billets à court terme de la Banque de Montréal portant intérêt au taux préférentiel sans majoration, et ce, en fonction des règlements d'emprunts des projets autorisés dans le plan quinquennal d'immobilisations 2020-2024.

ADOPTÉE

6. Adoption du règlement no 157 (2020)

(14-20) ATTENDU que la Société de transport de Trois-Rivières (STTR) envisage la réalisation de plusieurs projets à l'intérieur de sa programmation quinquennale ;

ATTENDU que la STTR désire procéder à la réalisation de mesures préférentielles, à la modernisation des systèmes de gestion intégrés et à la réalisation d'autres projets :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la STTR adopte le règlement 157 (2020) précisant la réalisation de mesures préférentielles, la modernisation des systèmes de gestion intégrés et la résolution d'autres projets ;

QUE ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, comme s'il était ici reproduit au long.

ADOPTÉE

7. Quittance libératoire de la Commission scolaire Chemin-du-Roy :

(15-20) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Renaud-Martin
APPUYÉE DE : M. Philippe Lauzon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le directeur général de la STTR soit autorisé à signer, pour et au nom de la STTR, la quittance libératoire avec la Commission scolaire Chemin-du-Roy pour l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉE

8. Signature de l'entente de partenariat avec le Festivoix :

(16-20) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil
APPUYÉ DE : M. Philippe Lauzon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le directeur général de la STTR soit autorisé à signer, pour et au nom de la STTR, l'entente de partenariat avec le Festivoix pour les années 2020 à 2022.

ADOPTÉE

9. Signature de l'entente de fin de travaux demandés par l'UQTR :

(17-20) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE : M. Philippe Lauzon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le directeur général de la STTR soit autorisé à signer, pour et au nom de la STTR, l'entente ayant comme objet de prévoir les modalités de paiement pour les travaux demandés par l'UQTR à l'entrepreneur auquel la STTR a octroyé le contrat d'aménagement du terminus.

ADOPTÉE

10. Affaires diverses

Aucun sujet n'est discuté à ce point d'ordre du jour.

11. Période de questions

Quelques clients font valoir leurs requêtes durant la période de questions.

Les requêtes ont été saisies au fur et à mesure par l'équipe de la STTR.

12. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée aura lieu le mercredi 18 mars 2020 à 19 h.

13. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉE DE :

Mme Valérie Renaud-Martin
M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 19h44.

ADOPTÉE

M. Luc Tremblay
Président

M. Guy de Montigny
Secrétaire corporatif